



vol par escalade dans une entreprise

Par **voile93**, le **30/07/2010** à **12:56**

Bonjour,

mon commerce a été cambriolé sans effraction, et sans dégradation.
un constat a été fait le jour même du cambriolage et c'est un vol par escalade, j'ai transmis le pv à mon assureur qui m'a gentilement répondu, il n'y a pas d'effraction donc pas de remboursement, le préjudice est très lourd un peu plus de 100000 euros pour une jeune entreprise la sentence est très lourde, sans compter le manque à gagner aujourd'hui de mon entreprise que j'essaie de continuer à faire fonctionner avec un minimum. si quelqu'un parmi vous peut me donner des informations sur la démarche que je dois entreprendre je vous remercie par avance

Par **plebriquir**, le **29/08/2010** à **12:23**

Bonjour,

La réaction de votre assureur est surprenante, vu que vous subissez un grave préjudice... Je vous conseille d'exposer la situation à un avocat rapidement.

Cordialement